



**Spécialités choisies :**

- Sciences économiques et sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre, en partenariat avec le lycée JEAN XXIII.
- Science de l'ingénieur
- Mathématiques complémentaires
- Humanité, littérature et philosophie
- Numérique et science informatique
- Arts (cinéma audiovisuel)
- Sciences Physiques
- Arts plastiques en partenariat avec le lycée JEAN XXIII

**LV2 :**  Allemand  Espagnol

**Ens. Facultatif :**  Cinéma, Audiovisuel

**IDENTITE DE L'ÉLÈVE**

**Écrire lisiblement**

NOM de l'élève : .....

REGIME\* :

Externat

Prénoms : .....

Demi-pension

Né(e) le : ..... Sexe : .....

Internat

A ..... Nationalité : .....

**Nom et adresse complète** de l'établissement fréquenté par l'élève en 2019/2020 :

En classe de : .....

**Code INE** (sur le bulletin, 9 chiffres suivis de 2 lettres) .....

Classe(s) redoublée(s) : .....

-Avez-vous ou avez-vous eu un enfant scolarisé dans l'établissement ?  oui  non

-Boursier national :  oui  non. Si oui, nombre de parts : ..... (Nous fournir copie de la dernière notification)

-Votre enfant est-il en situation de handicap ?  oui  non Si oui lequel ? .....

-Votre enfant est-il suivi par la M.D.P.H. ?  oui  non **si oui nous fournir le dernier compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation.**

**IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL**

**Écrire lisiblement**

Situation des parents :  mariés/pacsés  concubinage  célibataire  séparés/divorcés  veuf-veuve  
(en cas de divorce ou de séparation, merci de compléter le verso de cette feuille)

Nom et prénom du père : .....

Nom et prénom de la mère : ..... Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Nombre d'enfants.....

Téléphone domicile : ..... Tél portable père \* : ..... Tél portable mère\* .....

**Mail père\*** .....

**Mail mère\*** .....

Profession et employeur du père : ..... Téléphone professionnel : .....

Profession et employeur de la mère : ..... Téléphone professionnel : .....

**\*champs obligatoires.**

**Réservé à l'administration**

Parents reçus le .....

Pièces Manquantes :

Inscription confirmée (versement acompte) par les parents le .....



## SECOND PARENT

En application de la lettre du 13 octobre 1999 (B.O. n° 38 du 28-10-1999). En cas de divorce ou de séparation, l'autre parent sur sa demande, peut recevoir les résultats scolaires de son fils ou de sa fille. Merci de compléter les informations suivantes :

### Écrire lisiblement

Identité du second parent  Monsieur  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Portable\* : .....

Mail\* : .....

Profession : ..... Employeur : .....

Téléphone professionnel : .....

Nombre d'Enfants : .....

Les informations ci-dessous n'auront aucune incidence sur la décision d'inscription dans l'établissement.

Nous vous demandons de remplir cet encart avec le plus grand sérieux, ceci nous permettra de faire des propositions adaptées à la situation religieuse de chaque élève :

Baptême :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Profession de foi :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Confirmation :  oui  non Année : ..... Paroisse :

## PIECES A FOURNIR LORS DE L'ENTRETIEN

**Il est obligatoire de vous munir, lors de l'entretien, du présent dossier dûment complété, accompagné des photocopies des pièces complémentaires dont la liste figure ci-dessous. Sans ces documents, l'entretien sera annulé.**

- Photocopie** des bulletins scolaires de l'année en cours (ceux non encore parvenus seront à nous fournir dès réception),
- Le cas échéant, une **photocopie** du relevé de notes de demi-trimestre ou demi-semestre,
- 1 photo d'identité,
- Photocopie** recto-verso de la carte d'identité de l'élève (ou livret de famille),
- Photocopie** de l'attestation de recensement pour les jeunes âgés de plus de 16 ans lors de l'inscription,
- Pour les inscriptions en 3<sup>ème</sup> : **photocopie** du diplôme PSC1 (secourisme),
- Pour les inscriptions en section Professionnelle AMA-CVP : dessins, réalisations artistiques diverses personnelles (obligatoire)
- Photocopie de la JAPD (journée d'Appel) ou de l'attestation de recensement,
- Photocopie** du dernier avis d'imposition sur le revenu (avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018),
- Le cas échéant, **photocopie** du jugement en cas de divorce,
- Pour les élèves Boursiers Nationaux, la **photocopie** de la notification de Bourse Nationale,
- Pour les élèves suivis M.D.P.H., la **photocopie** du dernier compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation.

Remarques éventuelles .....

Signature du ou des Responsables Légaux :

A ....., le .....

Chers Parents,

**Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Lycée Saint Jean Baptiste de La Salle et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Vous trouverez ci-dessous quelques informations vous aidant dans cette démarche.**

## INSCRIPTION

- Lors de l'entretien, vous remettrez au Directeur le dossier de pré-inscription que vous aurez au préalable complété et signé, accompagné des documents demandés.
- À l'issue de l'entretien, le Directeur vous donnera réponse et, en cas de pré-accord, vous remettra une fiche de préadmission.
- Vous disposerez d'un délai de 15 jours pour nous retourner le coupon accompagné du chèque d'acompte (passé ce délai, la place pourra être considérée comme vacante).

**Toute admission sera considérée comme définitive après envoi par la famille de l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure (indiqué sur le bulletin du troisième trimestre 2019/2020).**

## RENTREE SCOLAIRE

Vous recevrez en **juillet** Les informations nécessaires au bon déroulement de la scolarité de votre enfant (documents comptables, brochure de rentrée à garder, date et heure de rentrée, dates importantes, etc.).

## HORAIRES DES COURS

L'emploi du temps sera remis à l'élève le jour de la rentrée.  
Les horaires de cours sont les suivants : De 8 h 00 à 17 h 30, sauf le lundi : début des cours à 9h.  
Cours le mercredi. Pas de cours le samedi.

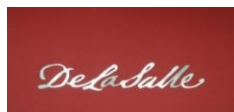
## INTERNAT

L'établissement possède un internat mixte, ouvert du lundi matin au vendredi matin.  
Les élèves retournent dans leur famille obligatoirement en fin de semaine. Ils doivent être de retour le lundi matin pour leur première heure de cours.

## RESULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont publiés sur le site « école directe », d'où l'importance de fournir une adresse Email lors de l'inscription. Les parents peuvent consulter le cahier de texte et les notes sur cette plate-forme.

**Le code d'accès et le mot de passe vous seront fournis en septembre.**



## TARIFS ANNUELS

Les écoles catholiques se veulent ouvertes à tous. Dans cet esprit, nous souhaitons que les plus favorisés aident les autres. Une échelle de participation a été établie, basée sur le montant de l'imposition. Il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie ci-dessous.

Un relevé « d'Avis d'Impôts sur le revenu » complet sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement avant le mois de septembre, le cas échéant le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Catégories	Impôt 2019 sur le revenu net 2018	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	590 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	727 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	960 €
D	Supérieur à 7 000 €	1215 €

**Demi-pension**, tarif annuel : 1270,00 €

**Internat**, tarif annuel : 4 270 €

### Autres frais à prévoir :

- Matériels techniques Professionnels, suivant la section (outillages, tenue) : de 100 € à 450 € environ
- Frais divers (Assurances, fournitures diverses, cotisations, tenue de sport, autres) : 160 € (estimation)

### A noter :

- Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale pour le risque "Accident du travail" sauf les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique.
- Les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Tous les élèves sont couverts pour le risque "Trajet" et "Extra-Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz.

La facture annuelle est adressée fin septembre.

**Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels** (8 prélèvements le 5 de chaque mois d'octobre à mai).

## BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Le lycée accueille les élèves boursiers. Certaines bourses peuvent être cumulées.

Il existe un fonds social pour la restauration ainsi qu'un fonds social Collégien/Lycéen. **Ces aides sont réservées aux familles qui rencontrent de grandes difficultés financières.** Des informations sont données aux familles, sur le site « école directe ».

## ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 FORMALITES

### COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- La fiche d'inscription remplie recto verso
- Une photocopie de la carte d'identité du candidat (recto-verso)
- La photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes ayant plus de 16 ans lors de l'inscription.
- Uniquement pour les inscriptions en 3<sup>ème</sup> prépa métiers : la photocopie du diplôme PSC1 (formation secourisme)
- Uniquement pour les inscriptions en section AMA-CVP : Dessins, réalisations artistiques diverses (obligatoire)
- Une photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
- La photocopie des bulletins de notes de l'année en cours (ceux non encore reçus seront à nous fournir dès réception)
- Une photocopie du dernier avis d'impôts sur le revenu (avis d'imposition 2019 sur revenus 2018)
- Photocopie de la JAPD et/ou de l'attestation de recensement
- Le cas échéant : la photocopie du :
  - Jugement de divorce
  - De la notification de Bourse Nationale
  - Du suivi M.D.P.H. (dernier compte rendu de l'équipe de suivi de scolarisation).

### REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers **complets avec photocopies** seront remis au bureau d'accueil du lycée **le jour du rendez-vous** avec le Directeur.

Tout entretien d'inscription avec un dossier incomplet **sans bulletin de notes** se verra annulé ou reporté.

### Journée "PORTES OUVERTES"

Samedi 25 janvier 2020 (13h – 17 h)

et

Samedi 21 mars 2020 (9h -13 h)

**À NOTER SUR  
VOS  
AGENDAS !**